

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2352

3 octobre 2011

### SOMMAIRE

<b>Akaccia Investments Holding S.A. SPF ..</b>	<b>112870</b>	<b>HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l. ...</b>	<b>112871</b>
<b>Back Office Solution &amp; Management S.A.</b>		<b>HET BESTE BROOD HOLDING S.A. so-</b>	
.....	<b>112875</b>	ciété de gestion de patrimoine familial	
<b>Bartholme Clervaux Autocars S.A. ....</b>	<b>112896</b>	.....	<b>112874</b>
<b>Bath House Holding S.à r.l. ....</b>	<b>112859</b>	<b>H.I.G. Europe - Hanlo S.à r.l. ....</b>	<b>112870</b>
<b>BCK Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>112892</b>	<b>H par .....</b>	<b>112870</b>
<b>BNP PARIBAS Real Estate Investment Ma-</b>		<b>ICM 2 S.A. ....</b>	<b>112879</b>
agement Luxembourg S.A. ....	<b>112874</b>	<b>Ideo S.à r.l. ....</b>	<b>112865</b>
<b>BRE/Blue Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>112894</b>	<b>IKD Holding .....</b>	<b>112879</b>
<b>BS Recovery S.à r.l. ....</b>	<b>112850</b>	<b>Imazur S.A. ....</b>	<b>112883</b>
<b>Coditel S.à r.l. ....</b>	<b>112881</b>	<b>Immo-Alma S.A. ....</b>	<b>112891</b>
<b>CRIFI .....</b>	<b>112852</b>	<b>Immo-R .....</b>	<b>112891</b>
<b>DC Global Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>112888</b>	<b>Impax New Energy Investors Management</b>	
<b>Elhena Management .....</b>	<b>112883</b>	S.à r.l. ....	<b>112878</b>
<b>Eurobeton Holding S.A. ....</b>	<b>112863</b>	<b>Infitex S.A. ....</b>	<b>112890</b>
<b>GDS Consulting S.A. ....</b>	<b>112862</b>	<b>Institut In&gt;Tell&gt;Act S.à r.l. ....</b>	<b>112891</b>
<b>Genel Alpay International Sàrl .....</b>	<b>112863</b>	<b>JPM Waterland S.à r.l. ....</b>	<b>112863</b>
<b>Giva S.A., SPF .....</b>	<b>112852</b>	<b>Knight Finanz S.A. ....</b>	<b>112891</b>
<b>Glacier Luxembourg Two .....</b>	<b>112852</b>	<b>Lambarde Developments S.à r.l. ....</b>	<b>112872</b>
<b>Global Air Repair Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>112854</b>	<b>Lambarde Investments S.à r.l. ....</b>	<b>112872</b>
<b>Grainger Luxembourg Financing (N°1) S.à</b>		<b>LB Europe Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>112856</b>
r.l. ....	<b>112866</b>	<b>Lippo S. à r. l. ....</b>	<b>112854</b>
<b>Grands Magasins Bredimus S.à r.l. ....</b>	<b>112871</b>	<b>Nerac International S.A. ....</b>	<b>112874</b>
<b>Great German Offices .....</b>	<b>112863</b>	<b>Peguform Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>112860</b>
<b>Great German Stores E .....</b>	<b>112869</b>	<b>Phrao Lux S.à r.l. ....</b>	<b>112885</b>
<b>Grohe Luxembourg Three S.à r.l. ....</b>	<b>112859</b>	<b>Profimolux .....</b>	<b>112869</b>
<b>Grohe Luxembourg Three S.à r.l. ....</b>	<b>112859</b>	<b>Quadra Estate S.à r.l. ....</b>	<b>112887</b>
<b>Guardian Luxguard I S.A. ....</b>	<b>112869</b>	<b>Quadra Hamburg S.à r.l. ....</b>	<b>112891</b>
<b>Guppy S.A. ....</b>	<b>112870</b>	<b>Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à</b>	
<b>Haig Luxembourg Holdco S.à r.l. ....</b>	<b>112870</b>	r.l. ....	<b>112878</b>
<b>HBC Group S.A. ....</b>	<b>112868</b>	<b>Taurus Euro Logistics Holding Sàrl .....</b>	<b>112879</b>

**BS Recovery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.255.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of July.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch.

**THERE APPEARED:**

Travis Investment SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 152.281,

represented by Renata JOKUBAUSKAITE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on June 29, 2011.

The aforementioned power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of BS Recovery S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.255, which was incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on May 27, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party requests the undersigned notary to state the resolutions of the sole shareholder on the following agenda.

1. Amendment of the corporate objects of the Company by adding a new paragraph after the second paragraph of Article 3 of the articles of association to be worded as follows:

"The corporation may acquire by purchase, subscription, assignment, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise debentures, notes or receivables of any kind."

2. Amendment of Article 25 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

"At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities), appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration."

This agenda having been set forth, the above named sole shareholder has decided to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to amend the corporate objects of the Company by adding a new paragraph after the second paragraph of Article 3 of the articles of association to read as follows:

"The corporation may acquire by purchase, subscription, assignment, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise debentures, notes or receivables of any kind."

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 25 of the articles of association of the Company to read as follows:

"At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities), appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of any inconsistency between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.281,

représenté par Renata JOKUBAUSKAITE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de BS Recovery S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161255, qui a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions de l'associé unique sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification des objets sociaux de la Société par l'ajout d'un nouveau paragraphe après le deuxième paragraphe de l'Article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société peut acquérir par l'achat, la souscription, la cession, ou de toute autre manière ainsi que transférer par la vente, l'échange ou autrement des obligations, titres ou créances de toute nature.»

2. Modification de l'Article 25 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par le(s) gérant(s) ou toutes autres personnes (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations."

L'ordre du jour ayant ainsi été déterminé, l'associé unique prénommé a décidé de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier les objets sociaux de la Société par l'ajout d'un nouveau paragraphe après le deuxième paragraphe de l'Article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société peut acquérir par l'achat, la souscription, la cession, ou de toute autre manière ainsi que transférer par la vente, l'échange ou autrement des obligations, titres ou créances de toute nature.»

*Seconde résolution*

L'associé unique décide de modifier l'Article 25 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par le(s) gérant(s) ou toutes autres personnes (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations."

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, qui est connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Jokubauskaite, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 juillet 2011. Relation: RED/2011/1458. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011112260/105.

(110129178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Giva S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 12.112.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113238/10.

(110129899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Glacier Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.086.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 637 du 21 juin 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Glacier Luxembourg Two S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011113227/15.

(110129311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**CRIFI, Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 153.316.

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "CRIFI", établie et ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153316 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1483 du 20 juillet 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 100.000,00 (cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 550.000,00 (cinq cent cinquante mille euros) à EUR 650.000,00 (six cent cinquante mille euros) avec émission de 400 (quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 250,- EUR (deux cent cinquante euros) chacune;

2. Souscription et libération intégrale des 400 (quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 250,- EUR (deux cent cinquante euros) chacune, par apport en espèces;

3. Modification subséquente de l'article trois des statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille euros (100.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR) à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), par la création de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'émettre quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires Madame Elisabeth RIVET et Monsieur Geoffrey RIVET.

#### *Souscription - Libération*

L'assemblée constate que les quatre cents (400) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par:

- La société anonyme de droit français "C.RI.FI – COMPAGNIE RIVET FINANCES", établie et ayant son siège social à F-57000 Metz, 15, Quai Félix Maréchal, à concurrence de deux cents (200) actions; et
- Madame Nicole FONTAINE, veuve de Monsieur Christian RIVET, administratrice de sociétés, demeurant F-57155 Marly, 1a, Allée des Pins, à concurrence de deux cents (200) actions;

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et libérations et d'émettre deux cents (200) actions nouvelles à la société "C.RI.FI – COMPAGNIE RIVET FINANCES" et deux cents (200) actions nouvelles à Madame Nicole FONTAINE, mentionnées ci-dessus.

#### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), représenté par deux mille six cents (2.600) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J.-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33640. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113870/93.

(110130212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**Global Air Repair Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.336.

—  
EXTRAIT

Aux termes d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 4 août 2011, la société Selene International investment Co., Limited, ayant son siège social à Flat Room/RM 2103 Futura Plaza, 111 How Ming Street, Kwun Tong, enregistrée à l'Hong Kong Companies registry sous le numéro 1501729, détentrice de 12,500 parts sociales de la Société, a cédé 1,250 de ses parts sociales à la société Mytechnic Investors, LLC, ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KYI-1104 Cayman Islands.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011113229/16.

(110130057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Lippo S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.030.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the first day of August.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Francesca BARCAGLIONI, "licenciée en sciences commerciales", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of Lippo DK ApS, with registered office in Langelinie Allé, 7, 4., 2100 Kobenhavn 0, Denmark, registered with the Central Business Register (CVR) under number 31 62 36 26,

"the principal"

by virtue of a proxy given under private seal on 8 June 2011 which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder declared and requested the undersigned notary to document the following:

1. That the company LIPPO S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B nr. 140.030, société à responsabilité limitée, with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 30 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1873 of 30 July 2008.

2. That the corporate capital of the company LIPPO S.à r.l. amounts to EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) divided into 800 (eight hundred) corporate units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company LIPPO S.à r.l..

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company LIPPO S.à r.l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Tax & Accounting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing proxyholder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le premier août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Francesca BARCAGLIONI, licenciée en sciences commerciales, domiciliée professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Lippo DK ApS, ayant son siège social à Langelinie Allé, 7, 4., 2100 Kobenhavn 0, Danmarque, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (CVR) sous le numéro 31 62 36 26,

"la mandante"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 juin 2011, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée LIPPO S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B n° 140.030, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, AVENUE Charles de Gaulle a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1873 du 30 juillet 2008.

2. Que le capital social de la société à responsabilité limitée LIPPO S. à r. l. s'élève actuellement à EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 800(huit cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société à responsabilité limitée LIPPO S. à r. l..

4. Que par la présente, la mandante, en tant que détentrice unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée LIPPO S. à r. l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BARCAGLIONI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. LAC/2011/35143. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114021/92.

(110131059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**LB Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 67.824.548,75.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.193.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with status of SICAR (société d'investissement en capital à risque) with variable share capital, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 127.959;

Lehman Commercial Paper, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of New York, having its registered office at the Prentice-Hall Corporation System, Inc., 80 State Street, Albany, New York, 12207, registered with the Division of Corporations of the State of New York, with EIN number 13-2501865,

all here represented by Ms. Corine Frérot, lawyer, with professional address at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of two proxies established on 22 July 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole and only shareholders (the "Shareholders") of the company LB Europe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law on securitization dated March 22, 2004, as amended, with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 141.193, incorporated under the name of "LBREP III LC S.à r.l." by deed of Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of August 14, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2260 of September 16, 2008, and which articles of association have been lastly amended by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, of November 12<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2706 of December 9<sup>th</sup>, 2010.

II. The Shareholders resolve to approve the reduction of the share capital of the Company (the "Share Capital Reduction") to bring its present share capital of EUR 71,668,796.25-(seventy-one million six hundred sixty-eight thousand seven hundred ninety-six Euro and twenty-five Euro cents) down to a new amount of EUR 67,824,548.75-(sixty-seven million eight hundred twenty-four thousand five hundred forty-eight Euro and seventy-five Euro cents) (the "Share Capital Reduction"), by cancellation and subsequent repayment of the following shares:

- One million nine hundred twenty-two thousand one hundred and twenty-four (1 922 124) Class A shares held by LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, in the share capital of the Company, having a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25), to be fully repaid at their nominal value, which amounts to the aggregate amount of two million four hundred two thousand six hundred and fifty-five Euro;

- One million one hundred fifty-three thousand two hundred and seventy-four (1 153 274) Class B shares held by Lehman Commercial Paper Inc., in the share capital of the Company, having a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25), to be fully repaid at their nominal value, which amounts to the aggregate amount of one million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-two Euro and fifty Euro cents.

All the Shareholders unanimously acknowledge that the Share Capital Reduction is done pro rata to their shareholding ownership and as a consequence, their right of equal treatment is respected in the framework of the Share Capital Reduction.



III. Further to the Share Capital Reduction, the Shareholders unanimously resolve to approve the amendment of article 7.1 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

" **7.1.** The subscribed share capital of the Company is fixed at sixty-seven million eight hundred twenty-four thousand five hundred forty-eight Euro and seventy-five Euro cents (EUR 67,824,548.75-) represented by fifty-four million two hundred fifty-nine thousand six hundred and thirty-nine (54 259 639) shares of which thirty-three million nine hundred twelve thousand two hundred and seventy-four (33 912 274) shares of category A ("Shares of category A" and the holders thereof, "Category A Shareholder(s)") and twenty million three hundred forty-seven thousand three hundred and sixty-five (20 347 365) shares of category B ("Shares of category B", and the holders thereof, "Category B Shareholder(s)"), all with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, all fully subscribed and paid in."

IV. The Shareholders unanimously resolve to take the express statutory commitment that any and all profits shall be distributed to the shareholders. The Shareholders subsequently unanimously resolve to amend the Company's articles of association as follows:

- Article 20.6 of the Company's articles of association shall be amended by adding the following words at the end of said article: "Such available amount shall be distributed as payment of dividends to the shares of the corresponding Compartment"

- A new Article 20.7 shall be added to the Company's articles of association, which shall read as follows: "With respect to each and every financial year, the remainder of the annual net profits of the Company (as may be attributed to one or more Compartment(s) as the case may be), shall be distributed to the Shareholders as dividends to them at a subsequent date (on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment if applicable), in accordance with the provisions of the Companies Law and the stipulations of these Articles of Association."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately deux mille trois cents Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant le statut de SICAR (société d'investissement en capital à risque) à capital variable, constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.959;

Lehman Commercial Paper, Inc., société constituée et existant sous les lois de l'Etat de New-York, ayant son siège social à Prentice-Hall Corporation System, Inc., 80 State Street, Albany, New York, 12207, enregistrée au Division of Corporations de l'Etat de New York avec numéro EIN 13-2501865,

Tous ici représentés par Corine Frérot, juriste, ayant son adresse professionnelle au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 22 juillet 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls et uniques associés (les «Associés») de la société LB Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant le statut d'une société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise relative à la titrisation du 22 mars 2004 telle qu'amendée, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141193, constituée sous le nom de "LBREP III LC S.à r.l." suivant acte de Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 14 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2260 du 16 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, reçu en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2706 du 9 décembre 2010 (la "Société").

II. Les Associés approuvent la réduction du capital social de la Société, pour porter le montant actuel de son capital social de soixante et onze millions six cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 71.668.796,25) à un nouveau montant de soixante-sept millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit Euro et soixante quinze cents (EUR 67,824,548.75-) (la «Réduction de Capital») par annulation et remboursement subséquent des parts sociales suivantes:

- Un million neuf cent vingt-deux mille cent vingt-quatre (1 922 124) parts sociales de classe A détenues par LBREP III Europe S.à r.l., SICAR dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1.25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune, qui seront remboursées à leur valeur nominale qui s'élève au total à deux millions quatre cent deux mille six cent cinquante-cinq Euro;

- Un million cent cinquante trois mille deux cent soixante quatorze (1 153 274) parts sociales de classe B détenues par Lehman Commercial Paper, Inc. dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1.25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune qui seront remboursées à leur valeur nominale qui s'élève au total à un million quatre cent quarante-un mille cinq cent cinquante-deux Euro et cinquante centimes.

Tous les Associés reconnaissent à l'unanimité que la Réduction de Capital est faite au pro rata de leur pourcentage de participation dans le capital de la Société et par conséquent, leur droit de traitement égalitaire est respecté dans le cadre de la Réduction de Capital.

III. Pour faire suite à la Réduction de Capital, les Associés approuvent à l'unanimité l'amendement de l'article 7.1 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **7.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-sept millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit Euro et soixante quinze cents (EUR 67,824,548.75-) divisé en cinquante-quatre millions deux cent cinquante-neuf mille six cent trente-neuf (54 259 639) parts sociales dont trente-trois millions neuf cent douze mille deux cent soixante quatorze (33 912 274) parts sociales de catégorie A ("Parts Sociales de catégorie A" et leurs détenteurs ("Associés de Catégorie A") et vingt million trois cent quarante-sept mille trois cent soixante-cinq (20 347 365) parts sociales de catégorie B ("Parts Sociales de catégorie B" et leurs détenteurs ("Associés de Catégorie B")), toutes d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

IV. Les Associés décident à l'unanimité de prendre l'engagement statutaire exprès que tout profit sera distribué aux associés.

En conséquence les Associés décident à l'unanimité d'amender les statuts de la Société comme suit:

- L'article 20.6 des statuts de la Société est amendé par l'ajout des mots suivants à la fin dudit article: «Ce montant disponible sera distribué en paiement de dividendes sur les Parts Sociales du Compartiment correspondant».

- Un nouvel article 20.7 est ajouté aux statuts de la Société, dont la teneur est la suivante: «En ce qui concerne tout exercice social, le reste des profits nets réalisés (tels qu'attribués à un ou plusieurs Compartiment(s) le cas échéant), sera distribué aux Associés en paiement de dividendes à une date ultérieure (au pro rata des parts sociales émises à l'intérieur de chaque Compartiment si applicable), conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et aux stipulations des présents Statuts».

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: C.FREROT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33952. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011114019/155.

(11013055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**Grohe Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.674.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 637 du 21 juin 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grohe Luxembourg Three S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011113234/15.

(110129333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Grohe Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.674.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 637 du 21 juin 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grohe Luxembourg Three S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011113235/15.

(110129334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Bath House Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.807.

## EXTRAIT

En date du 2 août 2011, l'associé unique de la société Bath House Holding S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Laurent Lavergne en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011.
- d'approuver, avec effet immédiat, la nomination de

\* Monsieur Laurent Vouin, né le 17 août 1966 à Langon, France, et domicilié professionnellement au Coeur Défense Tour B , 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie,

en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Bath House Holding S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011113603/18.

(110129769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Peguform Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.244.

—  
**AUFLÖSUNG**

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of August;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

**THERE APPEARED:**

The company Peguform Luxembourg Holding S.à r.l., (in liquidation), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97587, acting by its liquidator FIDES (Luxembourg) S.A., having its registered address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 41469,

duly represented by virtue of a proxy given under private seal by Mrs. Julica ORTLINGHAUS, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The company Peguform Luxembourg Holding S.à r.l. explained that it is the Sole Member (hereinafter the "Sole Member of the Company"), holding all issued and existing 230 (two hundred thirty) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each representing the entire corporate capital of twenty-three thousand euros (EUR 23,000.-) of the company Peguform Luxembourg S.à r.l. (in liquidation) (previously Lacerta Investments S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 104244, incorporated pursuant to a deed received by the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, on November 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated February 2, 2005, number 95, page 4541, and whose articles of association have been amended pursuant to a deed received by the said notary Jean-Joseph WAGNER on December 15, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated May 30, 2005, number 510, page 24476, and pursuant to a deed received by the notary Blanche MOUTRIER, residing in Esch/Alzette, in replacement of the said notary Jean-Joseph WAGNER, on August 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated October 27, 2006, number 2025, page 97183 (hereinafter the "Company").

Whereas by means of a deed received by the undersigned notary on December 1, 2010, not yet published in the Memorial, the Sole Member of the Company resolved to put the Company into liquidation and to appoint the company FIDES (Luxembourg) S.A., having its registered address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 41469, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Whereas on July 29, 2011, the Sole Member of the Company resolved to nominate the company EQ Audit S.à r.l., having its registered address at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 124782 as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) (the "Auditor to the Liquidation").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as Sole Member of the Company, requested the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Member of the Company acknowledged the report of the Auditor to the Liquidation, which states that the liquidation accounts as at July 19, 2011 represent a fair picture of the assets of the Company and the liquidation procedure does not need any particular comments.

*Second resolution*

By a lecture of the provisions of article 151 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time (the "Law") and by taking into account the conclusions of the Auditor to the Liquidation the Sole Member of the Company resolved to approve the liquidation accounts as at July 19, 2011.

*Third resolution*

The Sole Member of the Company resolved to grant full discharge (quitus) to the Liquidator and to the Auditor to the Liquidation for the execution of their mandates.

*Fourth resolution*

The Sole Member of the Company resolved to ratify the transfer and the assignment of all assets and liabilities of the Company to the Sole Member of the Company.

The Sole Member of the Company confirmed that it will take over all occurring liabilities of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Member of the Company resolved in accordance with the provisions of the article 151 of the Law to leave and to keep the accounting books and papers of the Company at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy for the period of five years.

*Sixth resolution*

The Sole Member of the Company approved the decision to make a term on the liquidation procedure and resolved to close the liquidation proceedings. The Sole Member of the Company certified that the Company has definitely ceased to exist.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the proxyholder and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

**Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorangehenden**

Im Jahre zweitausendelf, am vierten Tag des Monats August;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg),

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft Peguform Luxembourg Holding S.à r.l., (in Liquidation), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) gegründet gemäß den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Nummer B 97587, handelnd durch ihren Liquidator FIDES (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Nummer B 41469,

vetreten durch Frau Julica ORTLINGHAUS, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die besagte Vollmacht wird nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den Notar, dieser Urkunde beigefügt bleiben und wird zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt.

Die Gesellschaft Peguform Luxembourg Holding S.à r.l. erklärte, dass sie als Alleingeschafterin (nachfolgend die „Alleingeschafterin“), Eigentümerin aller ausgegebenen und existierenden zweihundertdreißig (230) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (EUR 100.-) ist, welches das gesamte Gesellschaftskapital von dreiundzwanzigtausend Euro (EUR 23.000.-) der Gesellschaft Peguform Luxembourg S.à r.l. (in Liquidation) (ehemals Lacerta Investments S.à r.l.), darstellt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 104244, gegründet durch Urkunde von Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 16. November 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 2. Februar 2005, Nummer 95, Seite 4541 und deren Satzung abgeändert wurde mittels Urkunde von vorgenanntem Notar Jean-Joseph WAGNER, am 15. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 30. Mai 2005, Nummer 510, Seite 24476, und mittels Urkunde von Notar Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitz in Esch-Alzette, ersetzend vorgenannten Notar Jean-Joseph WAGNER, am 17. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 27. Oktober 2006, Nummer 2025, Seite 97183 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Der unterzeichnende Notar nahm am 1. Dezember 2010 mittels Urkunde den Geschafterbeschluss auf, die Gesellschaft in Liquidation zu setzen und die Gesellschaft FIDES (Luxembourg) S.A., mit Gesellschaftssitz in L 1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 41469 (der „Liquidator“), zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen, der Beschluss wurde noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Am 29. Juli 2011 beschloss der Gesellschafter, das Unternehmen EQ Audit S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 124782 als Liquidationsprüfer (der „Liquidationsprüfer“) zu ernennen.

Die Erschienene, vertreten wie oben erwähnt, vertretend das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft ersuchte den unterzeichneten Notar ihre Beschlüsse wie folgt aufzunehmen:

*Erster Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss den Bericht des Liquidationsprüfers anzuerkennen, welcher bestätigt, dass die Liquidationskonten vom 19. Juli 2011 die tatsächlichen Vermögensverhältnisse der Gesellschaft darstellen und dass die Liquidationsprozedur keiner besonderen Anmerkungen bedarf.

*Zweiter Beschluss*

In Anbetracht des Artikels 151 des Luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, wie abgeändert (nachstehend das „Gesetz“) und nach Kenntnisnahme des Ergebnisses des Liquidationsprüfers beschloss die Alleingeschafterin die Liquidationskonten vom 19. Juli 2011 festzustellen.

*Dritter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss, dem Liquidator und dem Liquidationsprüfer vollumfänglich Entlastung für ihre Mandate zu erteilen.

*Vierter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss, die Übertragung und die Abtretung des gesamten Vermögens und der gesamten Schulden auf die Gesellschafter zu genehmigen.

Die Alleingeschafterin erklärte, dass er alle noch auftretenden Schulden der Gesellschaft übernehmen werde.

*Fünfter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss in Übereinstimmung der Bestimmungen des Artikel 151 des Gesetzes, dass die Buchhaltungs- und Gesellschaftsunterlagen der Gesellschaft während 5 Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

*Sechster Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss, die Liquidationsprozedur abzuschließen und sie für beendet zu erklären. Der Gesellschafter bestätigt, dass die Gesellschaft endgültig nicht mehr besteht.

*Kosten*

Die Kosten, Vergütungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden auf circa EUR 950,- geschätzt.

*Deklaration*

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Bevollmächtigten, die vorliegende Urkunde in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut wird die englische Fassung Vorrang haben.

WORÜBER die vorliegende Urkunde ist am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt worden.

Nach Vorlesen der Urkunde an die Bevollmächtigte, hat letztere zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. ORTLINGHAUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116625/153.

(110133424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

**GDS Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 122.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011113236/12.

(110129340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Genel Alpay International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.250,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113237/11.

(110130219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**JPM Waterland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.584.

Veillez prendre le note du changement d'adresse des associés suivants, à partir du 04 août 2011:

Le siège de l'associé J.P. Morgan European Pooled Corporate Finance Institutional Investors II LLC, est transféré au 270 Park Avenue NY 10017, New York, Etats-Unis D'Amérique.

Le siège de l'associé J.P. Morgan European Pooled Corporate Finance Private Investors II LLC, est transféré au 270 Park Avenue NY 10017, New York, Etats-Unis D'Amérique.

Le siège de l'associé 522 Fifth Avenue Fund, L.P, est transféré au 270 Park Avenue NY 10017, New York, Etats-Unis D'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2011113696/18.

(110129594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Great German Offices, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.871.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011113240/11.

(110129602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Eurobeton Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 114.468.

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de EUROBETON HOLDING S.A., une société constituée et existante conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à rue des Chaux, L-5324 Contern, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro

114.468, constituée suivant acte notarié en date du 27 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 mai 2006, numéro 1007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 juillet 2010, numéro 1461 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Astrid Wagner, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Eva Kremer, secrétaire générale de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 7 des statuts de la Société;
2. Modification de l'article 8, paragraphe 6 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 9 des statuts de la Société;
4. Modification de l'article 10 des statuts de la Société;
5. Modification de l'article 14 des statuts de la Société par l'insertion d'un paragraphe 2;
6. Acceptation de la démission de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 16 mars 2011 et décharge de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement pour l'exercice de son mandat;

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, qu'il leur a été communiqué au préalable et qu'ils ont été dûment convoqués à l'assemblée par lettre recommandée avec accusé de réception, respectivement par lettre simple, le 15 juin 2011.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation des déclarations du président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixées par l'assemblée générale de la Société. Les administrateurs sont rééligibles.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le 6<sup>e</sup> alinéa de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions du conseil d'administration sont prises valablement à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président du conseil d'administration ou en son absence, par le président pro tempore de la réunion en question.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 9 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«Un éventuel pacte d'actionnaires peut prévoir qu'un certain nombre de décisions ayant trait à la Société et/ou aux filiales de la Société sont soumises à l'approbation du conseil d'administration et/ou à l'approbation des actionnaires de la Société.»



#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration peut conférer à toute personne, les pouvoirs pour accomplir un ou plusieurs actes spécialement déterminés ou encore un pouvoir de représentation. Il peut autoriser toute substitution ou subdélégation de pouvoirs. Le conseil d'administration nomme et révoque les fondés de pouvoir dont la signature peut engager la Société. Il arrête les modalités moyennant lesquelles ceux-ci peuvent engager la Société. La Société est engagée en toutes circonstances envers les tiers (i) par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) par la signature de tout mandataire spécifiquement autorisé à cet effet par le conseil d'administration.»

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts en y insérant un deuxième alinéa libellé comme suit:

«Toutes les convocations aux assemblées générales des actionnaires de la Société se feront exclusivement par lettres recommandées.»

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement comme administrateur de catégorie B du conseil d'administration de la Société avec effet au 16 mars 2011. L'assemblée générale accorde décharge à la Société Nationale de Crédit et d'Investissement dans les limites légales les plus étendues.

En conséquence et suite aux résolutions précédentes, notamment le fait de ne plus avoir différentes catégories d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des trois (3) administrateurs suivants jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2011 qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Robert Dennewald, administrateur;
- Monsieur Charles-Louis Ackermann, administrateur; et
- Madame Michèle Detaille, administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. WAGNER, G. PIEDBOEUF, E. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2011. LAC/2011 /31057. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011115743/97.

(110132284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

#### **Ideo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.832.

Les Comptes Annuels pour la période du 22 octobre 2009 au 30 juin, 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011113262/13.

(110130052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Grainger Luxembourg Financing (N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 204.544.675,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.562.

In the year two thousand and eleven, the twenty-eight of July, before M<sup>e</sup> Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Grainger Luxembourg Financing (N°1) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg laws, with registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.562 and having a share capital of two hundred four million five hundred forty-four thousand six hundred seventy-five Great British Pounds (GBP 204,544,675) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 22, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 224 of March 12, 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated March 25, 2005, published in the Mémorial, No. 979 of October 4, 2005.

There appeared:

Grainger European Financing Limited, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at St James' Boulevard, Newcastle, NE1 4JE, United Kingdom, registered with the United Kingdom Trade register under the number 05184092 (the Sole Shareholder);

represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Amendment to article 19. of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

“The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

- (i) the board of managers draws up interim accounts;

- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

- (iii) the board of managers must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.”

3. Miscellaneous.

- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 19. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

- (i) the board of managers draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the board of managers must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juillet, par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associée unique de Grainger Luxembourg Financing (N°1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe à 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.562 et ayant un capital social de deux cent quatre millions cinq cent quarante-quatre mille six cent soixante-quinze Livre Sterling (GBP 204.544.675) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 224 du 12 mars 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Martine Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 979 du 4 octobre 2005.

#### **A comparu:**

Grainger European Financing Limited, une société en commandite par actions constituée sous les lois du Royaume-Uni, dont le siège social se situe à St James' Boulevard, Newcastle, NE1 4JE, Royaume-Uni, immatriculée au près du registre de commerce du Royaume-Uni sous le numéro 05184092 (l'Associé Unique);

représentée par Torsten Sauer, attorney-at-law, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeura annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrument d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux modalités de convocation.

2. Modification de l'article 19 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

«Le Gérant ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social, y compris lors du premier exercice social, sous réserve du respect conditions suivantes:

(i) le conseil de gérance établit des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve légale;

(iii) le conseil de gérance doit prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) le droit des créanciers de la Société ne sont pas menacés en prenant les actifs de la Société;

Si les dividendes intérimaires versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice, les actionnaires doivent rembourser l'excédent à la Société.»

3. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, se considérant lui-même comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier de l'article 19 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le Gérant ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social, y compris lors du premier exercice social, sous réserve du respect conditions suivantes:

(i) le conseil de gérance établit des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve légale;

(iii) le conseil de gérance doit prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) le droit des créanciers de la Société ne sont pas menacés en prenant les actifs de la Société;

Si les dividendes intérimaires versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice, les actionnaires doivent rembourser l'excédent à la Société.»

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, que le présent acte a été établi en langue anglaise à la requête du Bureau de l'Assemblée, et qu'il est suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date stipulée en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sauer, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2011. Relation: EAC/2011/10649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113239/150.

(110129505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**HBC Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 130.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2011-08-05.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011113255/12.

(110129260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Great German Stores E, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 113.889.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2011113241/11.

(110129600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Guardian Luxguard I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 8, rue Bommel.  
R.C.S. Luxembourg B 17.385.

La commune de Bascharage a changé le nom des rues de la zone industrielle et nous a attribué une nouvelle adresse.  
Par la présente, nous vous informons que notre adresse postale est désormais la suivante:

GUARDIAN LUXGUARD I S.A.

Z.A.E. Robert Steichen

8, rue Bommel

L- 4940 BASCHARAGE

Les autres coordonnées resteront inchangées.

GUARDIAN LUXGUARD I S.A.

Référence de publication: 2011113244/15.

(110129249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Profimolux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 39.317.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2011*

1. Les mandats d'Administrateurs de catégorie A de:

- Monsieur Luc BERTRAND, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Antwerpen

- Monsieur Jan SUYKENS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Antwerpen

- Monsieur Tom BAMELIS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Antwerpen

- Monsieur Piet DEJONGHE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Antwerpen

et les mandats d'Administrateurs de catégorie B de:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

2. Le mandat de Commissaire de la société ERNST & YOUNG, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach est reconduit pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012

Certifié sincère et conforme  
PROFIMOLUX

T. BAMELIS / Signature

*Administrateur de Catégorie A / Administrateur de Catégorie B*

Référence de publication: 2011116637/28.

(110133819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

---

**Haig Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 108.400,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.048.

Par résolutions signées en date du 14 juillet 2011 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Fanny Him, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 15 juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 15 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011113250/15.

(110130093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Guppy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 88.050.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 22 juin 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113246/11.

(110130109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**H par, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 138.530.

Le siège de la société H par sa, domicilié au 106 route de Diekirch, L-7220 Helmsange inscrit au RC sous le numéro B138530, a été dénoncé avec effet immédiat au 1 juillet 2011 par Monsieur Heinzmann Christian.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christian Heinzmann.

Référence de publication: 2011113248/10.

(110129379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**H.I.G. Europe - Hanlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.573.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011113249/10.

(110129319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Akaccia Investments Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 22.831.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 2 juin 2011*

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011113806/24.

(110130626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 85.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.086.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011113256/11.

(110130188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Grands Magasins Bredimus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 23.975.

*Réunion des associés  
du 8 août 2011*

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Jacques BREDIMUS, commerçant, demeurant à L-6630 Wasserbillig, 16, Grand-rue.
- 2.- Madame Huguette SCHARTZ, sans état, épouse de Monsieur Jacques BREDIMUS, demeurant à L-6630 Wasserbillig, 16, Grand-rue.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée Grands Magasins BREDIMUS S.à r.l., avec siège social à L-6630 Wasserbillig, 16, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 23.975.

Lesquels comparants ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Jacques BREDIMUS de son poste de gérant.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer Madame Huguette SCHARTZ, prénommée, comme nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée,

laquelle peut engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Wasserbillig, le 8 août 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011113958/23.

(110130273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Lambarde Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Lambarde Investments S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 10.443,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.922.

In the year two thousand and eleven, on the first day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The Drapers' Company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Drapers' Hall, Throgmorton Avenue, GB-EC2N 2DQ London, United Kingdom,

here represented by Mrs. Irina Heintel, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal and established on 26 July 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole partner of Lambarde Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 152922, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on April 14<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 25<sup>th</sup>, 2010 under number 1314. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on June 22nd, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 5<sup>th</sup>, 2010 under number 2086.

The sole partner holds all the 10,443 (ten thousand four hundred fortythree) shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, representing the entire share capital of GBP 10,433 (ten thousand four hundred forty three Pound Sterling).

The sole partner, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

To change the name of the Company from Lambarde Investments S.à r.l. into Lambarde Developments S.à r.l. and to consequently amend article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**" Art. 1.** Name There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", a private limited liability company under the name of "Lambarde Developments S.à r.l." (the Company)..."

*Sole resolution*

The sole partner resolves to change the name of the Company from Lambarde Investments S.à r.l. into Lambarde Developments S.à r.l. and to consequently amend article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**" Art. 1.** Name There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", a private limited liability company under the name of "Lambarde Developments S.à r.l." (the Company) governed by the present Articles of incorporation an by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law", and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée"."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

The Drapers' Company, une société constituée et existante sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à Drapers' Hall, Throgmorton Avenue, GB-EC2N 2DQ Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Mme Irina Heintel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme décrit ci-dessus, déclare être l'unique associé de Lambarde Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 152922, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 14 avril 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 juin 2010 sous le numéro 1314. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 octobre 2010 sous le numéro 2086.

L'associé unique détient toutes les 10.443 (dix mille quatre cent quarante-trois) parts sociales de GBP 1.-(une Livre Sterling) chacune, représentant la totalité du capital social de GBP 10.443 (Dix mille quatre cents quarante-trois Livres Sterling). L'associé unique, représenté comme décrit ci-dessus, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé du contenu des résolutions adoptées sur la base de l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour*

Changer la dénomination de la Société de Lambarde Investments S.à r.l. en Lambarde Développements S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présents une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “Lambarde Développements S.à r.l.” (la Société), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.”

#### *Unique résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de Lombarde Investments S.à r.l. en "Lombarde Développements S.à r.l." et de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présents une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “Lambarde Développements S.à r.l.” (la Société), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.”

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française ; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Heintel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. LAC/2011/35252. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011112452/107.

(110128721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**HET BESTE BROOD HOLDING S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 29.544.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113258/11.

(110130198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**BNPP REIM Lux S.A., BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.308.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 21 juillet 2011 que la décision suivante a été prise:

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur Monsieur David Aubin, Directeur Général de BNP Paribas Real Estate Investment Management, né à Lyon (France), le 15 décembre 1968, demeurant professionnellement au 167, quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy les Moulineaux.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Monsieur François BENFEGHOUL, administrateur et président du conseil d'administration

Monsieur Moïse DARGAA, administrateur et administrateur-délégué

Monsieur Dominique MOERENHOUT, administrateur

Monsieur David AUBIN, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A. en abrégé «BNPP REIM Lux S.A.»

Benoît LEJEUNE / Arnaud SCHREIBER

Référence de publication: 2011113831/24.

(110130716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Nerac International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 67.415.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 31 août 2007.

Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliaire

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2011113357/13.

(110130080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**BOSM S.A., Back Office Solution & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 162.606.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1) Madame Sandra BOSSIS, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

2) La société anonyme «BOOM S.A.», ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.019,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Madame Sandra BOSSIS, préqualifiée sub 1).

Lesquelles comparantes ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BACK OFFICE SOLUTION & MANAGEMENT S.A.», en abrégé «BOSM S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Steinfort.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services administratifs divers, le service de réception téléphonique, de courriers, la location de bureaux, l'administration de documents, les services et l'administration de factures, les services administratifs d'immigration, la gestion de back office clients et les archivages, sans que cette énumération soit limitative.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2012.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription*

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. Madame Sandra BOSSIS, préqualifiée, quatre-vingt-dix actions . . . . .	90
2. La société «BOOM S.A.», préqualifiée, dix actions . . . . .	<u>10</u>
TOTAL: CENT ACTIONS . . . . .	100

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-sept virgule cinquante pour cent (27,50%), de sorte que le montant de huit mille cinq cent vingt-cinq euros (€ 8.525.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Madame Sandra BOSSIS, administrateur de société, née à Messancy (Belgique) le 21 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

b) Monsieur Michel BOSSIS, retraité, né à Ixelles (Belgique) le 9 février 1948, demeurant professionnellement à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

c) La société anonyme "EQUI GROUP S.A.", avec siège social à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.605.

Madame Sandra BOSSIS, préqualifiée, est nommée administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle et représentante permanente de la société «EQUI GROUP S.A.», préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "PRISMA CONSULTING S.à r.l.", avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 101.674.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

4) Le siège de la société est fixé à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOSSIS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2777. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 3 août 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011112067/183.

(110127743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

### **Impax New Energy Investors Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011113259/11.

(110129325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

### **Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.878.

1. En date du 29 décembre 2010, L'associé Quinlan Private Raglan Holdings SARL, avec siège social au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg a transféré la totalité de ses 50 parts sociales de catégorie B à Quinlan Nominees Limited avec siège social au 8, Raglan Road, Dublin 4, Irlande qui les acquiert.

2. En date du 27 avril 2011, la dénomination de l'associé Quinlan Nominees Limited avec siège social au 8, Raglan Road, Dublin 4, Irlande a changé et est à présent Avestus Nominees Limited.

3. Par résolutions signées en date du 22 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

a) Nomination de Mark Donnelly, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge Dublin 4, Irlande au mandat de Gérant de type A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une durée indéterminée

b) Nomination de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge Dublin 4, Irlande au mandat de Gérant de type A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une durée indéterminée

c) Acceptation de la démission de Matthew Charles Fleming, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge Dublin 4, Irlande de son mandat de Gérant de type A, avec effet au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03 août 2011.

Référence de publication: 2011114799/22.

(110131599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**ICM 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.790.

Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant: 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011113261/10.

(110129925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**IKD Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 89.104.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 14 juillet 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113264/11.

(110130164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Taurus Euro Logistics Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.954.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Taurus Investment Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organised under the laws of the United States of America, established and having its registered office at 22 Batterymarch Street, Boston, Massachusetts 02109, United States of America, registered under number M03000001498,

duly represented by Mr. Flavio Marzona, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Taurus Euro Logistics Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 160954, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 11 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) from its current amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) up to an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) through the issuance of two hundred and fifty (250) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each (the "New Shares").

The New Shares have been subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, here represented as aforementioned, by way of a contribution in cash of a total amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) fully allocated to the share capital of the Company. Such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the Company, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above mentioned capital increase.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each."

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,200.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Taurus Investment Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain, ayant son siège social au 22 Batterymarch Street, Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro M03000001498, ici représentée par Monsieur Flavio Marzona, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa qualité d'associé unique ("Associé Unique") de Taurus Euro Logistics Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160954, constituée par acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000), de son montant actuel de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000) à un montant de cinquante mille euro (EUR 50.000) par l'émission de deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par l'Associé Unique, susmentionné, ici représentée comme il est dit, par un apport en espèces d'un montant total de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000) entièrement alloué au capital social de la Société. Cet apport en espèces est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

L'Associé Unique décide d'autoriser chaque gérant de la Société, agissant individuellement, à faire les modifications appropriées dans le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représentés par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MARZONA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011 2011. Relation: LAC/2011/31200. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116128/97.

(110133060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

**Coditel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.066.600,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.067.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of July.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"Coditel Brabant SPRL", a private limited liability company (société privée à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 26, rue de Deux Eglises, B-1000 Brussels, Belgium, registered with the register of legal entities (Brussels) under number 403.107.452,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy, given in under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing party is the sole shareholder of "Coditel S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.067, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 8 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 January 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 June 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the accounting year end of the Company from the 31<sup>st</sup> of December to the 31<sup>st</sup> of July.

Further to the above mentioned resolution, the accounting year of the Company shall start on the 1<sup>st</sup> of August of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of July of the following year.

For the avoidance of doubt, the current accounting year shall end on the 31<sup>st</sup> of July 2011.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 13 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 13.** "The accounting year of the Company begins on the 1<sup>st</sup> August of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of July of the following year."

*Third resolution*

Further to the above mentioned resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company so that it reads now as follows:

**Art. 8.** “Subject to article 7(1) and (2), the annual general meeting of members will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the convening notice, the third day of the month of October at 9.30 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business bank day. The annual general meeting may be held abroad if in the absolute and final judgment of the manager or the board of managers, exceptional circumstances so require.

Other meetings of members may be held at such time and place as may be specified in the respective notices of meeting.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro (€ 1.000,-).

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L’an deux mille onze, le vingt-huit juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU**

«Coditel Brabant SPRL», une société privée à responsabilité limitée, constituée et existant selon la loi belge, ayant son siège social au 26 rue de Deux Eglises, B-1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du registre du commerce de Bruxelles sous le numéro 403.107.452,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «Coditel S.à r.l.» (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.067, ayant son siège social au 283, route d’Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en date du 8 Novembre 2005, suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 janvier 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 30 juin 2011, par un acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’associé unique décide de changer la date de la fin d’année sociale du 31 décembre au 31 juillet.

Par conséquent, l’année sociale de la Société commencera le 1<sup>er</sup> août de chaque année et se terminera le 31 juillet de l’année suivante.

Afin d’éviter tout doute, l’année sociale en cours se terminera le 31 juillet 2011.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter la résolution précédente, l’article 13 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

**Art. 13.** «L’année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> août et se termine le 31 juillet de l’année suivante.»

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l’associé unique décide de modifier l’article 8 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

**Art. 8.** «Sous réserve de l’article 7(1) et (2), l’assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l’avis de convocation, le troisième jour du mois d’octobre à 9h30.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le gérant ou le conseil de gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis respectifs de convocation à l'assemblée.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2011. Relation: EAC/2011/10652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113085/110.

(110129500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Imazur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.495.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23.05.1989

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMAZUR S.A.*

Référence de publication: 2011113266/11.

(110130013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Elhena Management, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 96.397.

L'an deux mil onze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ELHENA MANAGEMENT» anciennement «DEMO SOLUTIONS» SA, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1186 du 12 novembre 2003,

modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 286 du 31 mars 2005,

modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2600 du 24 octobre 2008,

modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2145 du 03/11/2009, modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2269 du 23 octobre 2010,

Inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 96397

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures et choisit comme président Monsieur Michaël Rongy, employé privé demeurant à B-4141 Louveigné, et comme scrutateur et secrétaire Monsieur Didier DECOSTER, employé privé demeurant à B-4130 Esneux

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à raison d'EUR 1.320.000 pour le porter de son montant actuel d'EUR. 5.628.800 à EUR 6.948.800, par émission de 2.676 actions nouvelles et sans désignation de valeur nominale au prix de souscription de EUR. 493,27 par action.

2. Renonciation au droit de préférence et souscription

3. Suppression du capital autorisé

4. Adaptation de l'article 5 des statuts

5. Confirmation de la nomination d'un Administrateur

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Les actions détenues par la société elle-même ne peuvent, en vertu de l'article 49-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, participer au quorum et le droit de vote lié à chaque action est suspendu.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison d'un montant d'EUR. 1.320.000 (un million trois cent vingt mille euros), pour le porter de son montant actuel d'EUR. 5.628.800 (cinq millions six cent vingt huit mille huit cents euros) à la somme d'EUR. 6.948.800 (six millions neuf cent quarante-huit mille huit cents euros), par la création de 2.676 (deux mille six cent soixante-seize) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale. Les actions sont souscrites pour la somme d'EUR 493,27 (quatre cent quatre-vingt-treize virgule vingt-sept euros) par action.

#### Deuxième résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé à leur droit de préférence à l'exception de la sarl EUDIAL, qui souscrit 194 actions nouvelles.

Toutes les actions nouvelles sont souscrites en numéraire et sont intégralement libérées, ce dont il est justifié au Notaire instrumentant qui le constate expressément. Interviennent ici les souscripteurs, lesquels souscrivent comme suit:

a. La société EUDIAL sarl: EUR 95.700,00, soit 194 actions.

b. La société TECK FINANCE SA, société anonyme ayant son siège à B-1332 Genval, avenue Normande, 4-6, n° entreprise 0823.236.921: EUR 950.038,00 soit 1.926 actions.

c. Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement à L-8070, Bertrange, rue des Mérovingiens 10 b: EUR 200.271,50 soit 406 actions.

d. Monsieur André BENOIT, demeurant à B-4020 Liège, rue de Chaudfontaine, 20: EUR 73.990,50 €, soit 150 actions.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'annuler, dans l'article 5 des statuts, le paragraphe portant sur le capital autorisé.

#### Quatrième résolution

Suite aux décisions prises ci-avant, l'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR. 6.948.800 (six millions neuf cent quarante-huit mille huit cents euros) représenté par 31.316 (trente et un mille trois cent seize) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

## Cinquième résolution

L'assemblée confirme la nomination en qualité d'Administrateur, effectuée par l'assemblée sous seing privé du 21 juin 2011, de la société TECK FINANCE SA, avec siège social à B-1332 Genval, avenue Normande, 4-6, n° entreprise 0823.236.921. Son représentant permanent est Monsieur Everard van der Straten Ponthoz, né le 24/08/1956 à Woluwé St Pierre (Belgique), résidant à B-3040 Loonbeek, Sintjansberg steenweg, 24. Son mandat expirera au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

## Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 2.300,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: M. Rongy, D. Decoster, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 juin 2011 - WIL/2011/497 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 juillet 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011116722/97.

(110132477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

**Phrao Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.711.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Laurent BILLION, gérant de société, né le 15 novembre 1963 à Bangkok, demeurant au 52, rue Carnot 92100 Boulogne Billancourt,

représenté par Matthieu Chambon, demeurant professionnellement au 37A, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement:

Le conseil et l'assistance en équipements de points de vente dans le secteur audiovisuel autrement dénommé marketing sensoriel sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sans limitation géographique.

Le conseil et la réalisation en qualité de producteur d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles.

Les prestations dans la fabrication de dessins animés et multimédia; la production de dessins animés.

La vente, l'échange, la distribution, l'importation, l'exportation, l'édition sous toutes formes de ces productions et de leurs dérivés.

La prise de tous intérêts et participations de quelques façons qu'elles puissent se concevoir dans toutes les opérations susceptibles de favoriser les affaires sociales sous quelque forme que ce soit, acquisition, création, location, soit comme preneur, soit comme bailleur de tous fonds de commerce, établissements commerciaux et succursales répondant à l'objet social, création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, achats de titres et de droits sociaux, fusion. La location comme preneur ou bailleur de tous les locaux avec ou sans promesse de vente, l'édification de toute construction nouvelle,

l'acquisition de tous immeubles pouvant servir directement ou indirectement à tous objets de nature à favoriser le commerce de la société; la cession desdits immeubles.

Toutes entreprises et opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à tout objet de nature à favoriser le commerce de la société. La société a en outre pour objet social la constitution, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la cession, la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir, exploiter, céder et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «PHRAO LUX S.à.r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales ont été souscrites par le comparant et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associée s'en réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

### *Souscription et libération*

Les cent vingt cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Laurent BILLION, prénommé.

Ces parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Avertissement*

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, le comparant a déclaré faire lui-même les démarches nécessaires à ces fins.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 37 A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg – BP 1328 L-1013 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant de la société pour une durée illimitée:

- Monsieur Laurent BILLION, gérant de société, né le 15 novembre 1963 à Bangkok.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BILLION, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 14 juillet 2011, RED/2011/1444: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011114070/114.

(110130278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

### **Quadra Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.168.

### *Extrait des résolutions des associés du 1<sup>er</sup> Août 2011*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Stuart Rothstein en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat:

- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Fess Wofse, né le 22 Juin 1969 à New York, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, Etats Unis D'Amérique.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113747/18.

(110129599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**DC Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 38.844.200,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.837.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of July,

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Is held an extraordinary general meeting of the sole member of " DC Global Holdings S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Registry) under number B 160.837 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 9, 2011, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Dow Corning Corporation, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Michigan, United States of America, having its registered office at Midland, Michigan 48686-0994, United States of America, 2200 W. Salzburg Road (the "Sole Member"), here represented by Ms. Sofia Da Chao, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Member requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-eight million eight hundred nineteen thousand two hundred US Dollars (USD 38.819.200,-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25.000,-) to thirty-eight million eight hundred forty-four thousand two hundred US Dollars (USD 38.844.200,-) by the creation and the issuance of three million eight hundred eighty-one thousand nine hundred twenty (3.881.920) new shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10,-) each;

2) Subscription, intervention of the subscriber and issuance of three million eight hundred eighty-one thousand nine hundred twenty (3.881.920) new shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10,-) each, by a contribution in cash by Dow Corning Corporation;

3) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company and inclusion of a paragraph regarding issue premium paid on shares;

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Member, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-eight million eight hundred nineteen thousand two hundred US Dollars (USD 38.819.200,-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25.000,-) to thirty-eight million eight hundred forty-four thousand two hundred US Dollars (USD 38.844.200,-) by the creation and the issuance of three million eight hundred eighty-one thousand nine hundred twenty (3.881.920) new shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10,-)each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by Dow Corning Corporation.

*Intervention - Subscription - Payment*

Dow Corning Corporation, prenamed and here represented as stated above, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of thirty-eight million eight hundred nineteen thousand two hundred US Dollars (USD 38.819.200,-), by subscribing to all the three million eight hundred eighty-one thousand nine hundred twenty (3.881.920) newly issued shares, the whole being fully paid up by a contribution in cash.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate, so that the amount of thirty-eight million eight hundred nineteen thousand two hundred US Dollars (USD 38.819.200,-) is now at the disposal of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:



“ **Art. 6.** The capital is set at thirty-eight million eight hundred forty-four thousand two hundred US Dollars (USD 38.844.200,-) divided into three million eight hundred eighty-four thousand four hundred twenty (3.884.420) share quotas of ten US Dollars (USD 10,-) each.”

It is furthermore resolved to add a second paragraph to article 6 which shall read as follows:

“Issue premium paid upon shares issue is allocated to the issue premium reserve which may be distributed upon decision of the general meeting of members. The amount of the premium reserve may be used, inter alia, to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its members, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée " DC Global Holdings S.à r.l. ", ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.837 (la «Société»), constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mai 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### A comparu:

Dow Corning Corporation, une constituée et existant sous les lois de Michigan, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2200 W. Salzburg Road, Midland, Michigan 48686-0994, Etats Unis d'Amérique (``Associé Unique"), ici représentée par Mme. Sofia Da Chao, salarié, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-huit millions huit cent dix-neuf mille deux cents US Dollars (USD 38.819.200,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,-) à trente-huit million huit cent quarante-quatre mille deux cents US Dollars (USD 38.844.200,-) par la création et l'émission de trois millions huit cent quatre-vingt-un mille neuf cent vingt (3.881.920) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10,-) chacune;

2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en numéraire par Dow Corning Corporation;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société et afin d'ajouter un paragraphe concernant une prime d'émission;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-huit millions huit cent dix-neuf mille deux cents US Dollars (USD 38.819.200,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,-) à trente-huit millions huit-cent quarante-quatre mille deux cents US Dollars (USD 38.844.200,-) par la création et l'émission de trois millions huit cent quatre-vingt-un mille neuf cent vingt (3.881.920) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10,-) chacune.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Dow Corning Corporation, prémentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de trente-huit millions huit cent dix-neuf mille deux cents US Dollars (USD 38.819.200,-), en souscrivant à l'ensemble des trois millions huit cent quatre-vingt-un mille neuf cent vingt (3.881.920) nouvelles parts sociales de la Société, le tout étant entièrement libéré par un apport en numéraire.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage, de sorte que la somme de trente-huit millions huit cent dix-neuf mille deux cents US Dollars (USD 38.819.200,-) se trouve à la libre disposition de la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-huit millions huit-cent quarante-quatre mille deux cents US Dollars (USD 38.844.200,-) représenté par trois millions huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt (3.884.420) parts sociales de dix US Dollars (USD 10,-) chacune."

En outre, l'Associé Unique décide d'ajouter un deuxième paragraphe à l'article 6 qui se lit comme suit:

«Une prime d'émission est affectée au compte de prime d'émission et peut être distribuée sur décision de l'assemblée générale des associés. L'avoir de la prime d'émission peut être utilisé notamment pour payer toute part sociale que la Société rachète à ses associés, pour compenser des pertes réalisées, pour procéder à des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 août 2011. Relation: EAC/2011/10735. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113883/144.

(110130399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**Infitex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 69.197.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 13 juillet 2010*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au 4-6, Avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg le 13 juillet 2010 que:

- Révocation de Mazars S.A. de son poste de commissaire aux comptes à compter du 31/12/2008.

- Nomination de DMS & Associés s.à.r.l. , établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg 43, boulevard Prince Henri au poste de commissaire aux comptes à compter du 01/01/2009 pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2011.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2011113271/17.

(110129354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Immo-Alma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 92.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113267/9.

(110129224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Immo-R, Société Anonyme.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.  
R.C.S. Luxembourg B 93.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113269/10.

(110130034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Quadra Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 120.175.

*Extrait des résolutions des associés du 1<sup>er</sup> Août 2011*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Stuart Rothstein en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat:
- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Fess Wofse, né le 22 Juin 1969 à New York, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, Etats Unis D'Amérique.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113748/18.

(110129595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Knight Finanz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 108.106.

Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant: 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011113303/10.

(110129968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Institut In>Tell>Act S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof/Steinfort, 9, rue des trois cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 156.631.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113274/9.

(110129423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**BCK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 160.347.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

**THERE APPEARED:**

Angel Acquisition ApS, a limited liability company established under the laws of Denmark, having its registered office at c/o Radiometer Medical ApS, Åkandevvej 21, 2700 Brønshøj, Denmark, and registered with the Danish Central Business Register under number 33 37 52 98 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal established on July 27, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing in Luxembourg under the name of "BCK Holdings S.à r.l." (the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160347, incorporated by a deed of the undersigned notary of April 14, 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1499, of July 7, 2011, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated May 27, 2011, under process of registration in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12.600,00) represented by twelve thousand six hundred (12.600) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred Euros (EUR 100,00) to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12.600,00) to twelve thousand seven hundred Euros (EUR 12.700,00) by the creation and issuance of one hundred (100) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

*Subscription - Payment*

Molecular Devices Holdings Company, a corporation existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4957131 (New MDI), through its proxy holder, declares to subscribe to the one hundred (100) New Shares and fully pays them up in the aggregate nominal amount of one hundred Euros (EUR 100,00), by payment in cash in the same amount.

The total amount of one hundred Euros (EUR 100,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. Further to the above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at twelve thousand seven hundred Euros (EUR 12.700,00) represented by twelve thousand seven hundred (12.700) ordinary shares (the Shares) having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand Euros (EUR 1.000,00).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch s/ Alzette.

A COMPARU:

Angel Acquisition ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social sis c/o Radiometer Medical ApS, Åkandevvej 21, 2700 Brønshøj, Danemark, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés danois sous le numéro 33 37 52 98 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "BCK Holdings S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160347, constituée suivant acte du notaire instrumentant, reçu en date du 14 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1499 du 7 juillet 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 27 mai 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,00) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent Euros (EUR 100,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents Euros (EUR 12.600,00) à douze mille sept cents Euros (EUR 12.700,00) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts ordinaires, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts).

*Souscription – Payment*

Molecular Devices Holdings Company, une société établie sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4957131(New MDI), par son mandataire, déclare souscrire toutes les cent (100) Nouvelles Parts et les libère intégralement à leur valeur nominale pour un montant total de cent Euros (EUR 100,00) par un apport en numéraire du même montant.

Le montant de cent Euros (EUR 100,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

IV. En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cents Euros (EUR 12.700,00), représenté par douze mille sept cents (12.700) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”

*Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (EUR 1.000,00).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2011. Relation: EAC/2011/10638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113058/107.

(110129496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**BRE/Blue Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.043.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141118,

duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on July 28<sup>th</sup>, 2011.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BRE/Blue Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 161043, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1<sup>st</sup> April 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 25 May 2011 (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro into British Pounds at the exchange rate displayed on the website of the European central bank on 26 July 2011, according to which one Euro (EUR 1.-) is the equivalent of zero point eight eight two three two British Pounds (GBP 0.88232.-) so as to bring the capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to eleven thousand twenty-nine British Pounds (GBP 11,029.-).

*Third resolution*

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of eleven thousand twenty-nine British Pounds (GBP 11,029.-) up to an amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) without the issuance of new shares.

The increase of the share capital is fully paid by the Sole Shareholder through a cash contribution of three thousand nine hundred sixty British Pounds (GBP 3,960.-), and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

*Fourth Resolution*

The Sole Shareholder decides to fix the nominal value of the shares at thirty British Pounds (GBP 30.-) each.

*Fifth Resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.), represented by five hundred (500) shares with a par value of thirty British Pounds (GBP 30.-) each."

*Estimation of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

### Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den achtundzwanzigsten Tag vom Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach dem Recht der Großherzogtum Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 141118,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 28. Juli 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter (der „Alleinige Gesellschafter“) von BRE/Blue Holdings S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 161043, gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichneten Notars vom 1. April 2011, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 25. Mai 2011 (die „Gesellschaft“).

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die nachfolgenden Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Nennwert der Anteile zu abzuschaffen.

#### *Zweiter Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Kapital der Gesellschaft mit sofortige Wirkung von seiner derzeitigen Währung, ausgedrückt in Euro in Britischen Pfund auf Grundlage des Wechselkurses umzuwandeln, der am 26. Juli 2011 auf der offiziellen Webseite von Bloomberg angezeigt wurde, gemäß Wessen ein Euro (EUR 1.-) null punkt acht acht zwei drei zwei Britischer Pfund (GBP 0,88232.-) entspricht, so dass das Gesellschaftskapital von seinen aktuellen zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500.-) auf elftausend neunundzwanzig Britische Pfund (GBP 11.029.-) gebracht wird.

#### *Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft beschließt das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von elftausend neunundzwanzig Britische Pfund (GBP 11.029.-) auf einen Betrag von fünfzehntausend Britischen Pfund (GBP 15.000.-) durch die Ausgabe von neuen Anteilen anzuheben.

Die Erhöhung des Kapitals ist komplett durch den alleinigen Gesellschafter per Bareinlage in Höhe von dreitausendneunhundertsechzig Britischen Pfund (GBP 3.960.-) eingezahlt worden, sodass eine solche Einlage nunmehr der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### *Vierter Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Nennwert der Anteile auf je dreißig Britischen Pfund (GBP 30.-) festzusetzen.

#### *Fünfter Beschluss*

Als Folge der vorangehenden Beschlüsse, beschließt der Alleinige Gesellschafter den Artikel 6 erster Absatz der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000.-), aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je dreißig Britischen Pfund (GBP 30.-).“

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausend zweihundert euro (€ 1.200.-).

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2011. Relation: EAC/2011/10642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113069/105.

(110129490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Bartholme Clervaux Autocars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9809 Hosingen, Zaer op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 95.160.

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BARTHOLME CLERVAUX AUTOCARS S.A." (numéro d'identité 2002 22 27 875), avec siège social à L-9710 Clervaux, 5, Grand-Rue, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 95.160, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine WEINANDY, de résidence à Clervaux, en date du 15 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1684 du 25 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jos SALES, employé privé, demeurant à Hautcharage.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-9710 Clervaux, 5, Grand-Rue à L-9809 Hosingen, ZAER Op der Hei et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9710 Clervaux, 5, Grand-Rue à L-9809 Hosingen, ZAER Op der Hei et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi dans la commune de Hosingen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cents euros (€ 800.-).

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: SALES, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2751. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 août 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011116262/46.

(110132900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

---